

J'espère que le ministre tiendra compte de la situation de ces jeunes gens de dix-sept à vingt ans qui ont quitté leur emploi pour prendre du service.

Il est une autre considération par laquelle je terminerai mes remarques. Je veux parler de l'état actuel du commerce, étant donné que le Gouvernement n'a pas établi de programme à cet égard. La réussite du projet dépendra de la restauration de l'industrie nationale, afin que, la guerre terminée, elle puisse employer de la main-d'œuvre. Si un employeur a perdu sa clientèle et n'a pas de commandes à exécuter, comment peut-il se conformer à un accord de ce genre? J'ai parlé d'une certaine industrie. Je pourrais mentionner les magasins de détail, les grands établissements et ainsi de suite.

Le Gouvernement doit étudier la question du commerce dans son ensemble. L'autre jour, mon chef vénéré (M. Hanson) a relevé une remarque du ministre des Pêcheries (M. Michaud) au sujet des conventions de commerce alors à l'étude. L'un des principaux facteurs de la réussite de cette mesure après la guerre, c'est la balance du commerce qui n'est pas actuellement ce qu'elle devrait être entre notre pays et la Grande-Bretagne. Un des ministres (M. Michaud) aurait dit qu'après la guerre nous n'aurons rien à vendre à la Grande-Bretagne. Dans le passé, elle a été notre meilleur client. L'application de la mesure législative ne sera jamais heureuse et les employeurs et employés qui y seront assujettis n'en retireront aucun avantage, si nous ne reconquérons pas ce commerce. Mais nous aurons peine à le faire, parce que les traités que nous concluons avec d'autres pays établissent pour ainsi dire le libre-échange et lèsent ainsi les établissements auxquels le projet de loi pourrait s'appliquer. On a abrogé la préférence à notre client le plus sûr, la préférence britannique. Durant les cinq années où elle a été en vigueur, elle a accru les échanges de 45 p. 100 entre la Grande-Bretagne et le Canada, créant du travail pour les employés et les employeurs des grandes industries qui ont dû agrandir leurs établissements dans tout le pays. Où sont aujourd'hui ces industries? Elles n'existent plus, mais le bill leur eût été avantageux.

J'espère que le ministre étudiera quelques-unes de ces propositions. Il devra en premier lieu faire revivre et rétablir l'industrie. Rien ne sert d'adopter une loi pour la mettre ensuite au rancart. Vous pouvez continuer de parler pendant des mois de ce que vous ferez quand la paix sera rétablie mais nous ne savons rien à ce sujet. Tous les pays envahis par l'Allemagne ou ruinés par l'Axe auront leur mot à dire dans le traité de paix. Il y a les Etats-Unis, la Russie et tous les

autres pays que je pourrais mentionner. Nous voici en train d'adopter des règlements et d'examiner ce qu'il faudra faire après les hostilités, mais au bout du compte nous n'aurons que des propositions fantastiques et devons recommencer à neuf. Que le Gouvernement s'occupe de sa propre besogne en se servant des nombreux fonctionnaires qu'il emploie actuellement. Pourquoi ces gens portant l'uniforme par tout le Canada, que le pays doit rémunérer, et qui parcourent les rues en se faisant saluer, alors que nombre d'entre eux ne sont que des commis aux archives? Ils quittent un service administratif pour entrer dans l'armée et restent ensuite ici dans les bureaux, combattant Hitler au pays et touchant de plus forts traitements. A mon sens, le projet de loi les protégera au lieu de protéger ceux qui servent outre-mer sur de vrais théâtres de guerre.

La première chose que le Gouvernement doit faire à cet égard, c'est de tracer un programme précis relativement au commerce, et ne pas faire de socialisme. Qu'allons-nous faire sous ce rapport? Ferons-nous ce que les socialistes préconisent, c'est-à-dire faire travailler tout le monde pour l'Etat, les cultivateurs touchant \$15 par semaine et ainsi de suite? Allons-nous adopter un plan de ce genre ou reviendrons-nous aux vieux jours du protectionnisme; aurons-nous un véritable commerce fondé sur l'économie, et le reste? Nous devons inclure dans le projet de loi les articles 4 et 8 de la charte de l'Atlantique qui vise à abolir les droits de douane dans les deux Amériques? Cette charte n'a jamais été soumise au Parlement, mais elle nous lie. Je l'ai dit hier, la charte de l'Atlantique va à l'encontre du bill n° 5 et le rendra inopérant, car elle veut l'abolition des tarifs douaniers sur les deux continents de l'Amérique. Je demande au Gouvernement, qui pour toute politique étrangère s'est toujours laissé aller à la dérive, de nous donner une politique commerciale de nature à stabiliser le marché et à nous servir pendant comme après la guerre, de nature à protéger l'industrie. Qu'il s'efforce de supprimer les obstacles artificiels suscités par les collaborateurs bénévoles, inutiles dans bien des cas. Je sais qu'un certain nombre de fonctionnaires qui se livraient à l'industrie du vêtement n'ont jamais eu grande expérience dans les affaires, sauf comme commis et garçons de bureau. Et cependant ces hommes imposent des fardeaux et des obstacles aux petits détaillants des grandes rues de Toronto et les oblige à fermer boutique.

Sur la motion de M. Roebuck, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.

(A six heures, la séance est levée d'office, conformément au Règlement.)